



Les sites

- Discussion en cours sur l'offre disponibles dans les **distributeurs de friandises, boissons** et en cas : **Adapter et renouveler l'offre** avec des produits diététiques, et en supprimant les produits qui le sont le moins.
- **Déploiement des LEDS** sur les deux sites pour une meilleure luminosité.
- **Amélioration de la vidéo-surveillance** sur Balma et Pessac.
- À Pessac : **création d'un abri fermé** pour les vélos électriques et les trottinettes.

Point Smart Working

Le 4 mars, installation des équipes au 2ème étage Est du bâtiment H.

Suivra le **réaménagement du 1er étage du H Est** : en raison du nombre de personnes concernées, les zones « tampons » seront le VE1 et le VE2s.

Le lounge du 2ème étage du bâtiment H va être cloisonné, afin d'éviter les nuisances sonores pour les équipes à proximité.

Un « **baromètre** » de **43 questions** sera mis à disposition des managers, qui le souhaitent afin de permettre aux personnes de leur équipe de s'exprimer sur le SW.

Services Corporels et DAAPE : une attention particulière pour ces services, où la présence de trop d'effectifs nuit à la concentration, met les nerfs à rude épreuve mais impacte aussi la relation avec les clients, souvent dans des situations lourdes. L'ambiance sonore est effectivement saturée.

Divers

Vous avez jusqu'au 29 février pour prolonger vos CESU 2023 jusqu'en 2025.

Actualités et événements

Florence PASQUIE, qui doit reprendre en plus de la **Direction Services Clients IARD**, les équipes **Règlements de spécialité**, est passée sur le site de Pessac vendredi 9 février et sera à Balma le 28 février.

Un Café AXA Atout Cœur pour une rétrospective 2023 et prospective 2024 se tiendra à Pessac le jeudi 22 en salle Médoc de 13 h 00 à 14h00.

Forum Métier : nos collègues nous présentent leur métier le jeudi 15 à Pessac, le 27 à Balma, de 12 H 00 à 14 H 00.

L'information du mois

Les entretiens de **fixation d'objectifs** auront lieu d'ici le 31 mars 2024.

Votre manager doit fixer la date du vôtre. Si ce n'est pas encore fait, n'hésitez pas à le solliciter.

La tenue des objectifs définiront à terme votre performance pour 2024, et participeront à la définition du CRV, si vous êtes cadre optant, de la PPE si vous êtes non-cadre.

Comment fonctionne ma rémunération variable ?
Plus d'infos [ICI](#)

Rappelez-vous un objectif doit être :

- Spécifique.
- Mesurable.
- Atteignable.
- Révisable.
- Temporaire.

Des critères toujours utiles pour apprécier et valider votre feuille de route pour 2024.

Retrouvez votre équipe Sud-Ouest en cliquant sur l'image

